



FLASH

MAIGNELAY - MONTIGNY



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - NOVEMBRE 2020 - N° 203

Maignelay
Montigny



MAIRIE
rue François Mitterrand
60420 MAIGNELAY-MONTIGNY
tél. : 03 44 51 14 01
fax : 03 44 51 20 38
mairie@maignelay-montigny.fr

Directeur de la publication :
Denis FLOUR

Rédaction :
Commission communication

Dépôt légal à parution
Imprimé par nos soins

LE MOT DU MAIRE

Chères Maignemontoises, Chers Maignemontois,

Depuis plusieurs mois, le monde traverse une crise sanitaire inédite en raison de la propagation du coronavirus. Tous les pays sont impactés, la France toute entière est touchée et notre commune et ses habitants subissent les conséquences d'une situation angoissante.

Je fais appel aujourd'hui à votre sens des responsabilités et de la solidarité. Il y va de notre santé et singulièrement de celle des plus fragiles d'entre nous. **Nous devons collectivement et individuellement respecter le confinement, les gestes de protection et la distanciation physique.**

La décision d'annuler la plupart des manifestations communales et associatives ainsi que le traditionnel repas des aînés n'a pas été prise de gaieté de cœur mais elle est nécessaire afin de limiter au maximum la propagation du virus.

Le forum des associations n'a pas pu se tenir ni la traditionnelle cérémonie d'accueil des nouveaux habitants, pas plus que le festival de jazz du Plateau Picard, les brocantes et bien d'autres manifestations où nous avons plaisir à nous retrouver.

Je souhaite la bienvenue et une bonne installation dans notre commune à l'ensemble des nouveaux Maignemontoises et Maignemontois. Durant le confinement, la mairie restant ouverte aux horaires habituels, ces derniers ont la possibilité de venir y chercher nos diverses publications : bulletin annuel, plan, annuaire des associations ... Ils pourront en profiter pour effectuer les démarches administratives et notamment s'inscrire sur les listes électorales.

Par ailleurs, je continue à y recevoir sur rendez-vous, chaque jour de la semaine, celles et ceux qui le souhaitent.

Je veux terminer mon propos sur une note optimiste. Les scientifiques du monde entier travaillent sans relâche pour trouver un vaccin et des traitements efficaces. Gageons que dès le courant de l'année prochaine nous pourrions retrouver une vie normale !

D'ici là, nous devons tous être responsables et respecter scrupuleusement les gestes de protection : nous laver les mains régulièrement, porter le masque et respecter les distanciations physiques.

Je sais pouvoir compter sur vous.

Votre Maire,
Denis FLOUR

■ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

En raison de la crise sanitaire, la bibliothèque est fermée jusqu'au 1^{er} décembre inclus.

Un "drive" (dépôt et retrait) sera proposé à partir du 12 novembre les jeudis et vendredis uniquement sur rendez-vous :

- par téléphone au 03 44 78 50 40 (jeudis et vendredis)
- sur le site : maignelay-montigny.bibli.fr
- par courriel : bibliotheque@maignelay-montigny.fr
- par Messenger sur la page Facebook de la bibliothèque

📖 Nouveau site internet

Le site de la bibliothèque s'est fait un relooking, n'hésitez pas à aller le consulter. Vous pourrez désormais faire vos recherches, vos réservations, vos suggestions, consulter nos nouveautés, être informés des animations, des infos pratiques, ...

maignelay-montigny.bibli.fr

📖 Accès bibliothèque numérique

- **Des ressources pour tous les goûts** : magazines, des modules d'autoformation, des livres pour les enfants sur un espace sécurisé, de la musique
- **Une offre légale et un service gratuit** pour tous les adhérents d'une bibliothèque du réseau de la médiathèque départementale de l'Oise
- **Un accès 24h/24, de chez vous ou d'ailleurs**. Tous les documents sont accessibles à tout moment et en streaming, c'est-à-dire sans téléchargement à partir de n'importe quel outil numérique relié à internet, y compris les outils nomades
- **Un espace sécurisé pour les enfants** avec un site dédié pour les 4-10 ans aux contenus adaptés

L'abonnement à la bibliothèque numérique est valable un an et renouvelable au début de chaque année civile. Ce service est gratuit !

Découvrez vite les offres numériques proposées :

- Le Kiosk / Cafeyn
- La souris qui raconte
- Toutapprendre.com
- MusicMe
- Skilleos
- La Philharmonie de Paris

Inscrivez-vous auprès de votre bibliothèque pour créer un compte :

- en envoyant un courriel à : bibliotheque@maignelay-montigny.fr
- par Messenger sur la page Facebook de la bibliothèque



■ ETAT CIVIL

- **Décès** : Mme Josette MEUNIER
Mme Josiane BOSSUT



■ ATELIER CIRQUE ET ACTIVITÉS SPORTIVES

En raison des mesures sanitaires, l'atelier cirque du mercredi matin et les activités sportives du samedi matin sont suspendus jusqu'au 1^{er} décembre inclus.

■ CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

La cérémonie du 11 novembre se déroulera sans public et ne réunira que 5 personnes autour de M. le Maire.

La cérémonie du 5 décembre se fera dans le respect des gestes barrières liées à la crise sanitaire et en fonction des consignes connues à cette date.

■ RECENSEMENT DE POPULATION

La commune recrute des agents recenseurs pour le recensement de la population 2021 qui débutera le 21 janvier 2021 et se terminera le 20 février 2021.

Si vous êtes intéressés (notions informatiques indispensables), veuillez adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae avant le 30 novembre 2020 à :

Mairie de Maignelay-Montigny
A l'attention de M. le Maire
rue François Mitterrand
60420 MAIGNELAY-MONTIGNY

■ PERMANENCE PUÉRICULTURE

Dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile, une permanence puériculture est assurée les vendredis après-midis à l'antenne de Maignelay-Montigny de la Maison Départementale de la Solidarité au 1 rue Antoine Marminia.

Elle est assurée par une infirmière-puéricultrice qui met en œuvre une démarche d'écoute et d'observation.

Elle recueillera ainsi les éléments sur le rythme de vie, l'alimentation, le sommeil et évaluera le développement du poids, de la taille et de l'éveil de l'enfant puis proposera des conseils adaptés.

Sur rendez-vous obligatoirement au 03 44 10 77 40

■ NOUVELLE PAGE FACEBOOK

Une page Facebook "J'M Maignelay-Montigny, je soutiens le commerce local" a été créée afin de permettre aux commerçants, artisans et travailleurs indépendants de Maignelay-Montigny de communiquer pendant cette période particulière liée au covid. Chaque acteur de la vie économique de notre ville peut l'utiliser pour présenter son offre, ses prestations, préciser ses horaires d'ouverture...

Nous vous invitons à les privilégier pour vos achats !

■ BELLES BULLES ET COMPAGNIE

Vous pouvez continuer à effectuer vos achats auprès de Belles Bulles et Compagnie :

- au 06 34 35 66 24
- via Facebook ou Instagram
- sur le site bellesbullesetcompagnie.fr

Les retraits s'effectuent sur rdv ou livraison dans un périmètre proche.

■ FONDS DE SOUTIEN

La Communauté de Communes a décidé de mettre en place en mars dernier un fonds d'urgence afin d'apporter son soutien aux commerçants qui subissent une fermeture administrative totale ou partielle durant le confinement.

Ce dispositif est reconduit et le service en charge du développement économique est à la disposition des commerçants au 03 44 77 38 61.

■ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique a été ordonnée par arrêté préfectoral concernant le projet de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le périmètre de la zone de répartition du bassin de l'Aronde dont Maignelay-Montigny fait partie.

Elle se déroulera du 10 novembre au 10 décembre 2020.

Pendant la durée de l'enquête, un accès au dossier sera garanti sur le site :

<http://oise.ougc.enquetepublique.net>

Et sur papier en mairie aux heures d'ouverture au public.

Permanences en mairie de Maignelay-Montigny les :

- Mardi 10 novembre 2020 de 9h à 12h
- Vendredi 20 novembre de 14h à 17h
- Mardi 1er décembre 2020 de 15h à 18h
- Jeudi 10 décembre de 9h à 12h

■ RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE / PUIES

Tous les ouvrages de prélèvement d'eau souterraine à usage domestique (puits et forage) et récupérateurs d'eau de pluie à usage domestique hors consommation alimentaire (alimentation des toilettes (chasse d'eau), lavage des sols, lavage du linge sous réserve d'assurer un traitement des eaux adapté) doivent obligatoirement être déclarés en mairie.

Cette disposition s'applique dans le cadre de mesures de prévention des risques de pollution du réseau d'eau public.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés², déplacements pour un concours ou un examen.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.

Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précataires ou la garde d'enfants.

Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités periscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salarisés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

■ **JARDINS FAMILIAUX DE L'OISE**

La section locale des Jardins Familiaux de l'Oise informe les jardiniers (adhérents ou non) que les bons de commande de graines pour l'année 2021 seront distribués comme les autres années (mail, courrier ou remis par les membres du bureau) courant la première quinzaine de novembre.

Vous devrez impérativement rendre ce bon accompagné de son règlement (à l'ordre de SJFO St Just en Chaussée) auprès du membre qui vous contacte habituellement ou lors de l'une des permanences :

- Samedi 5 décembre 2020 de 10h à 11h30 à l'Espace Duquesnel (rue de Saint Just)

- Mardi 8 décembre 2020 de 10h à 11h30, Salle Euterbe au CCAS, rue Foch à Saint Just en Chaussée (entrée près du cinéma)

et au plus tard le 30 décembre 2020 auprès du Président, M. Jean-Pierre Marchand - 42 rue du Général Leclerc - tél. : 06 84 05 81 31

A réception de votre bon de commande vous recevrez votre carte d'adhérent pour l'année 2021 qui vous permettra de profiter des avantages que nous vous proposons :

- de pouvoir retirer votre commande de graines lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu le 28 février 2021 à la salle des fêtes de Saint Just à 14h30

- de participer ce même jour à la tombola gratuite (réservée aux adhérents présents dans la salle)

- de profiter des réductions auprès des magasins Gamm Vert (principalement ceux de Fitz-James et Montdidier)

- de participer au concours du meilleur parrain en faisant de nouvelles adhésions parmi vos connaissances

Toutes nos rencontres se feront en respectant les recommandations sanitaires en vigueur à ce moment là et bien sûr pourront évoluer en fonction des circonstances. A la lecture des dernières informations gouvernementales, elles risqueraient de ne pouvoir avoir lieu. Alors je vous demande de privilégier le rendu des bons de commande auprès du membre qui vous a contacté ou par courrier auprès des membres dont les noms suivent :

- M. Jean-Pierre Marchand, 42 rue du Général Leclerc
60420 Maignelay-Montigny

- M. Philippe Benoist, 437 grande Rue
60130 Le Plessier sur Saint Just

- M. Jean-Noël Vermon, 16 rue Salvadore Allende
60130 Saint Just en Chaussée

Votre carte 2021 vous serait alors remise lors du rendu de vos graines si cela devait être le cas. Celle de 2020 resterait valide jusqu'à la réception de la nouvelle carte.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le Président.

■ **APEECD ET APEAC**

Pour bien débiter cette nouvelle année scolaire,

L'Association des Parents d'Élèves de l'École Albert Camus

Et

L'Association des Parents d'Élèves de l'École Charlotte Dussarps

ont offert une gourde à chaque élève de ces deux écoles.



ATTESTATIONS DÉROGATOIRES

Vous pouvez télécharger :

- L'attestation de déplacement dérogatoire
- Le justificatif de déplacement professionnel
- Le justificatif de déplacement scolaire

sur notre site internet :

www.maignelay-montigny.fr

N'oubliez pas que vous pouvez également utiliser une attestation de déplacement dérogatoire numérique sur le site du Ministère de l'Intérieur. Une fois renseignée, le générateur crée un fichier pdf avec vos informations ainsi que le motif de votre déplacement.

www.interieur.gouv.fr

→ Pour paraître dans le prochain Flash, les informations devront nous parvenir avant le 27 novembre 2020

Les travaux du mois de novembre

○ *Les semis possibles sous abris :*

- Anserine Bon Henri
- Oignons (pour une récolte l'année prochaine)
- Radis
- Engrais verts
- Etalage du compost

○ *Les plantations possibles en novembre :*

- Ail
- Hysope
- Rhubarbe
- Arbres, arbustes, fruitiers...

C'est le moment idéal pour déplacer, planter, greffer car ils ne vont pas souffrir du soleil, ce qui va leur permettre de s'adapter à leur environnement en ancrant bien leurs racines leur permettant de bénéficier d'une bonne reprise au printemps

○ *Du côté des entretiens :*

- Tailler les arbres
- Diviser la mélisse, la menthe, l'origan
- Terminer le forçage des endives
- Continuer à pailler les cultures d'hiver
- Poser des voiles d'hivernage
- Continuer à butter choux et poireaux

Pour en savoir plus :

- courriel : jfstjustplateaupicard@laposte.net
- Page Facebook : [JardinsFamiliauxdelOiseSectionStJust.PlateauPicard](https://www.facebook.com/JardinsFamiliauxdelOiseSectionStJust.PlateauPicard)



La devinette du mois



Connaissez-vous le nom de ce légume ?

Ce légume d'hiver est une plante rhizomateuse (tige souterraine vivace), qui apprécie un sol légèrement sableux, bien drainé et riche en humus, ainsi qu'une exposition au soleil. Il est riche en glucides, avec un apport calorique proche des tubercules, comme la pomme de terre. Il est fragile, ne se pèle pas juste un brossage suffit. C'est un aliment traditionnel de la cuisine d'Extrême-Orient. Son goût est fin, légèrement sucré et rappelle l'artichaut ou le salsifis et il adore être poêlé avec des lardons.



Réponse du Flash précédent :

le carabe doré



Soupe de potimarron, coco, saumon

4 personnes
30min de cuisson
Facile

Ingrédients pour la Soupe :

1 potimarron	Ciboulette
1 oignon	Ail en poudre ou surgelé ou frais
2 pommes de terre	30 cl de Crème de coco
4 pavés de saumon	Bouillon de légumes
2 càs de sésame	

1. Lavez et épluchez les légumes (potimarron, oignon, pommes de terre).
2. Faire dorer les légumes avec 10 g de margarine et 1 càs d'huile de colza pendant 5 à 10min. Puis mettre 1 L d'eau avec un bouillon de légumes, la crème de coco puis couvrir pendant 30min.
3. Pendant ce temps, préparer le saumon. Cuire le saumon sur la peau, parsemez de sésames, ciboulette et l'ail. Le cuire à votre convenance.
4. Mixez la soupe et émiettez le saumon dans la soupe.

Votre Soupe de potimarron, coco et saumon maison est prête pour être dégustée !

ANNABELLE GOSSÉLIN • DIÉTÉTIQUE & BIEN-ÊTRE • DIÉTÉTICIENNE ET ESTHÉTICIENNE DIPLÔMÉE D'ÉTAT
40 RUE GEORGES NORMAND • 60420 MAIGNELAY-MONTIGNY

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifié que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés², déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires
- Fait à : _____ à : _____
- Le : _____ (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)
- Signature : _____

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

☞ **MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire assure une permanence tous les jours de la semaine sur rendez-vous. ☎ 03 44 51 14 01

☞ **1^{er} ADJOINT**

M. Gilles LEGUEN assure sa permanence "logements" les vendredis de 17 h 30 à 18 h 30 et reçoit sur rendez-vous ☎ 03 44 51 14 01

☞ **3^{ème} ADJOINT**

M. Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, chargé de l'urbanisme et des travaux reçoit sur rendez-vous ☎ 03 44 51 14 01

☞ **MISSION LOCALE**

Les permanences en mairie sont suspendues pendant le confinement. Pour toutes questions ☎ 03 44 78 72 00

☞ **GENDARMERIE**

11 rue de Saint Just
☎ 03 44 51 55 17 • Urgences : 17

☞ **CENTRE DE SECOURS**

Pour toute urgence, n'hésitez pas à composer le 18. La rapidité et l'exactitude des renseignements fournis lors de l'appel contribuent à l'efficacité des secours.

☞ **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'OISE** (pas de permanence en Mairie)

☎ 0810 25 62 10 (non surtaxé). Pour les permanences à Saint Just, contacter la Mairie ☎ 03 44 19 29 29

☞ **CENTRE D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

La permanence est suspendue pendant le confinement
Pour toutes questions ☎ 03 44 77 38 60

☞ **CONCILIATEUR DE JUSTICE**

Prendre contact avec le Tribunal de Grande Instance de Beauvais ☎ 03 44 79 60 60

☞ **MEDECINS**

2 rue François Mitterrand ☎ 03 44 51 14 16

Pour connaître le nom du médecin de garde le week-end et les jours fériés, vous pouvez contacter le 15. La personne vous donnera le numéro à appeler.

☞ **CABINET D'INFIRMIÈRES**

2 rue François Mitterrand ☎ 03 44 51 24 94

☞ **PHARMACIENS**

- Dimanches, jours fériés et changements en semaine : **pharmacie de garde 24h/24 ☎ 3237 (0,34 € / mn depuis un fixe)**

- Se rendre à la pharmacie de Maignelay-Montigny

☞ **AMBULANCE**

15 bis rue du 8 mai ☎ 03 44 51 44 20

☞ **MASSEURS KINESITHERAPEUTES**

- M. Camille Faubert

7 rue des Vignes - ZA Est ☎ 03 44 51 15 39

- M. Pascal Riem

33 rue du Général Leclerc ☎ 03 44 51 15 11

☞ **CABINET VETERINAIRE**

17 rue de la Gare ☎ 03 44 50 03 36

lundis, mardis, mercredis et vendredis, de 9 heures à 11h30 sur rendez-vous et de 12h30 à 18h30 en consultation libre (jusqu'à 16h45 les mercredis)

☞ **DIÉTÉTICIENNE**

Mme Annabelle Gosselin

Salon Le Nouvel'Air • 40 rue Georges Normand

☎ 07 86 78 66 21

☞ **SOPHROLOGUE**

Mme Séverine Grévin - Bulle d'O

5 rue Georges Normand ☎ 07 69 88 93 35

☞ **HALTE GARDERIE**

(rue François Mitterrand face au gymnase)

du lundi au vendredi de 08h à 18h

Service Petite enfance (Saint Just) ☎ 03 44 78 09 06

Halte garderie (Maignelay-Montigny) ☎ 03 44 51 78 30

☞ **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**
(rue François Mitterrand face au gymnase)

Uniquement sur rendez-vous les lundis de 9 h à 16 h et mardis de 9 h à 18 h

☎ 03 44 78 09 06 pour prendre rendez-vous ou obtenir des informations

☞ **TAXIS**

⇌ ALLO TAXI DE LANEUVILLE ROY

Mme Sylvie Delique

30 rue Marceau Objois ☎ 03 44 51 73 25

⇌ ALLO TAXI LOMBARD

M. Frédéric Lombard 4 rue Georges Normand

☎ 03 44 51 25 94 / 06 85 56 01 14

⇌ AMBULANCES MAIGNELAY

15 bis rue du 8 Mai ☎ 03 44 51 44 20

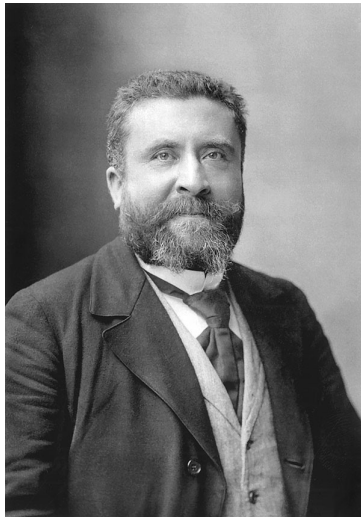
■ **RECENSEMENT**

Les jeunes gens et les jeunes filles nés en 2004 (16 ans) doivent se faire recenser à leur date d'anniversaire. *Se présenter au secrétariat de Mairie avec le livret de famille.*

Ma liberté d'expression Ma force **Ma France**

Lettre aux instituteurs et aux institutrices par Jean Jaurès le 15 janvier 1888

« Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ; vous êtes responsables de la patrie. Les enfants qui vous sont confiés n'auront pas seulement à écrire et à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont Français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confère, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation. Enfin ils seront hommes, et il faut qu'ils aient une idée de l'homme, il faut qu'ils sachent quelle est la racine de toutes nos misères : l'égoïsme aux formes multiples ; quel est le principe de notre grandeur : la fierté unie à la tendresse.



Il faut qu'ils puissent se représenter à grands traits l'espèce humaine domptant peu à peu les brutalités de la nature et les brutalités de l'instinct, et qu'ils démêlent les éléments principaux de cette œuvre extraordinaire qui s'appelle la civilisation. Il faut leur montrer la grandeur de la pensée ; il faut leur enseigner le respect et le culte de l'âme en éveillant en eux le sentiment de l'infini qui est notre joie, et aussi notre force, car c'est par lui que nous triompherons du mal, de l'obscurité et de la mort. Eh quoi ! Tout cela à des enfants ! - Oui, tout

cela, si vous ne voulez pas fabriquer simplement des machines à épeler. Je sais quelles sont les difficultés de la tâche. Vous gardez vos écoliers peu d'années et ils ne sont point toujours assidus, surtout à la campagne. Ils oublient l'été le peu qu'ils ont appris l'hiver. Ils font souvent, au sortir de l'école, des rechutes profondes d'ignorance et de paresse d'esprit, et je plaindrais ceux d'entre vous qui ont pour l'éducation des enfants du peuple une grande ambition, si cette grande ambition ne supposait un grand courage. [...] Sachant bien lire, l'écolier, qui est très curieux, aurait bien vite, avec sept ou huit livres choisis, une idée, très générale, il est vrai, mais très haute de l'histoire de l'espèce humaine, de la structure du monde, de l'histoire propre de la terre dans le monde, du rôle propre de la France dans l'humanité. Le maître doit intervenir pour aider ce premier travail de l'esprit ; il n'est pas nécessaire qu'il dise beaucoup, qu'il fasse de longues leçons ; il suffit que tous les détails qu'il leur donnera concourent nettement à un tableau d'ensemble. De ce que l'on sait de l'homme primitif à l'homme d'aujourd'hui, quelle prodigieuse transformation ! et comme il est aisé à l'instituteur, en quelques traits, de faire sentir à l'enfant l'effort inouï de la pensée humaine ! [...] Je dis donc aux maîtres, pour me résumer : lorsque d'une part vous aurez appris aux enfants à lire à fond, et lorsque d'autre part, en quelques causeries familières et graves, vous leur aurez parlé des grandes choses qui intéressent la pensée et la conscience humaine, vous aurez fait sans peine en quelques années œuvre complète d'éducateurs. Dans chaque intelligence il y aura un sommet, et, ce jour-là, bien des choses changeront.»

*Lettre lue aux élèves des écoles le lundi 2 novembre 2020
en hommage à Samuel Paty, assassiné le 16 octobre
2020 à Conflans-Sainte-Honorine.*